

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	15 mai 2024
Numéro	24.156	Heure	16h31

Auteur-e(-s) : Patrick Erard	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Créer un pont pour la mobilité douce	
Contenu :	
<p>Nous prions le Conseil d'État d'étudier l'opportunité, la faisabilité et le coût de la réalisation d'un pont suspendu dans le canton. Celui-ci pourrait être installé au-dessus des gorges du Seyon ou de celles de l'Areuse, par exemple.</p> <p>Il devrait être suffisamment large pour permettre le passage d'un-e cycliste poussant son vélo. Il convient également de prévoir les cheminements jusqu'au et depuis le franchissement, en utilisant au mieux, si besoin en élargissant et aplanissant, ce qui existe déjà. Ceci pour permettre le passage facilité des piétons (T1 ou T2) et des cyclistes (chemin carrossable en chaille, par exemple). Il devrait s'inscrire soit dans un itinéraire existant en l'améliorant, soit dans un nouvel itinéraire en boucle passant par des lieux emblématiques du canton, comme Valangin et son château ou Boudry et son château.</p> <p>Il conviendrait de s'approcher des communes directement concernées afin de considérer les partenariats et l'intérêt à développer pareil projet.</p>	
Développement (obligatoire) :	
<p>L'attrait touristique des ponts népalais dépasse leur simple usage. Si, pour certains, il s'agit principalement de franchir une rivière ou une gorge très escarpée ou d'offrir un point de vue remarquable, d'autres ont pour fonction de raccourcir sensiblement une randonnée pédestre ou à vélo. Ils permettent également de supprimer des détours ou des dénivelés désagréables. Ces dernières années, de nombreux projets ont vu le jour, mais aucun dans le canton de Neuchâtel. Il va de soi que ce projet devrait, comme c'est habituellement le cas, se faire en collaboration avec les partenaires du tourisme pédestre et cycliste. De plus, il conviendrait de solliciter des partenariats privés, qui permettraient de réduire considérablement la participation des finances publiques.</p> <p>En offrant cette nouveauté aux amatrices et amateurs de notre canton et d'ailleurs, on augmenterait l'incitation à faire de la marche et du vélo, surtout pour les familles, qui trouveraient un objet de motivation extraordinaire pour leurs enfants. De nombreux sites en ligne promeuvent ces parcours, et certaines communes et municipalités en ont fait un but de randonnée en créant des boucles qui mettent en valeur d'autres éléments patrimoniaux.</p>	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Patrick Erard		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Barbara Blanc	Monique Erard	Niel Smith
Adriana Ioset	Jean-Marie Rotzer	Yves Pessina
François Perret	Fanny Gretilat	Auréli Gressot
Emile Blant	Cloé Dutoit	Nicolas de Pury
Marc Fotton	Manon Roux	Catherine Loetscher

Position du Conseil d'État

Le nouveau plan directeur cantonal des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre a été adopté en juillet 2023, de même que le crédit d'investissement voté par le Grand Conseil pour sa réalisation sur dix ans. La révision de ce plan avec l'appui de Neuchâtel Rando, suivie d'une consultation officielle, n'a pas identifié le besoin d'un pont suspendu dans le canton. Si un tel projet devait se planifier en forêt ou dans un périmètre de protection de la nature et de la faune, ce qui est le cas pour les gorges de l'Areuse et du Seyon, une réalisation serait rendue particulièrement difficile, vu les oppositions qui ne manqueraient pas. Le Conseil d'État vous invite à refuser ce postulat.